

Coopération Gabon-Congo

Un émissaire de Sassou Nguesso chez Ali Bongo Ondimba

SM
Libreville/Gabon

LE président de la République, Ali Bongo Ondimba, a reçu, hier en audience, au palais de la présidence de la République, le ministre congolais (Brazzaville) des Affaires étrangères, de la Coopération et des Congolais de l'Etranger, Jean-Claude Gakosso. Le chef de la diplomatie congolaise était porteur

d'un message du chef l'Etat congolais, Denis Sassou Nguesso. Entre autres, l'invitation du numéro un congolais à son homologue gabonais pour prendre part au prochain Sommet des chefs d'Etats sur les forêts du bassin du Congo et sur les tourbières. Des assises prévues pour le 25 avril prochain, à Brazzaville. Au cours de ces assises, le chef de l'Etat gabonais sera invité à prononcer un discours, en sa qualité de coordonnateur du Comité

des chefs d'Etat et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOSCC). Cette audience aura, par ailleurs, permis au président de la République d'échanger également avec son hôte, sur les questions d'intérêt commun. Les deux personnalités se sont réjouies de l'amélioration de la situation sécuritaire dans les pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), actuellement sous présidence gabonaise.



Le ministre des Affaires étrangères du Congo, Jean-Claude Gakosso remettant le message au chef de l'Etat.

PDG/Célébration symbolique et en différé du 12 Mars dans le 5e arrondissement de Libreville

Sous le signe du pragmatisme, de la sincérité et de l'efficacité

AN
Libreville/Gabon

LES militants du Parti démocratique gabonais (PDG) du 5e arrondissement de Libreville, notamment ceux du 2e siège, se sont retrouvés, samedi dernier, à l'esplanade de la place de l'Unité sise au quartier Lalala à Droite, pour la célébration symbolique et en différé du 50e anniversaire de leur formation politique. Cette cérémonie a vu la participation d'un grand nombre des hiérarques du PDG ainsi que plusieurs militants et autres invités venus marquer d'une pierre blanche cette manifestation.

Deux allocutions ont été prononcées pour la circonstance. D'abord celle du membre du bureau politique Paul Ngome Ayong. Ce dernier a d'abord exprimé toute sa gratitude à l'endroit de tous ceux qui ont œuvré pour sa promotion au sein du parti. Il a également attiré l'attention des uns et des autres sur un certain nombre d'impératifs catégoriques qui a pour toile de fond "la dynamique unitaire, la franchise et la sincérité dans les rapports". Aussi, l'orateur a-t-il rappelé à l'assistance la Note d'orientation relative à la célébration du Cinquantenaire du PDG dans laquelle le secrétaire général du parti, Eric Dodo Bouguendza, a tracé

les lignes directrices de l'action de leur formation politique. Tout comme, il a indiqué les axes majeurs retenus lors du dernier congrès, à savoir, la "régénération" et "revitalisation". Paul Ngome Ayong a également relevé l'impératif de l'ouverture aux autres forces vives de l'arrondissement, du fait que nous avons en partage des idéaux communs. A savoir "le bien vivre ensemble, le bonheur de notre communauté, le soutien sans ambiguïté au PDG et à son président Ali Bongo Ondimba". Et d'ajouter : "Nous sommes à la veille des élections législatives, nous sommes dans l'obligation d'obtenir le maximum du potentiel de tout le



les hiérarques du parti pendant l'exécution de l'hymne du parti.

monde en vue de disposer d'une forte majorité à l'Assemblée nationale". Pour sa part, le secrétaire d'arrondissement, Mesmin Kombila Kombila, a fait un résumé de la lettre du secrétaire général du PDG aux fédérations à l'occasion de la célébration symbolique en différé du 12 Mars. Cet événement va dans le sens de la stricte application des réformes indispensables pour l'édification et le rayonnement du Parti démocratique gabonais.

Droit de réponse au... PSD

Dans un article paru dans L'Union du 11 avril 2018, précisément à la rubrique "Tribune des partis politiques" et intitulé "Chantage", l'auteur de ce brûlot, en l'occurrence, Christian G. Kouiga, s'est laissé aller à des insinuations non à propos et à des interprétations hasardeuses sur la polémique née de la désignation des futurs membres du Centre gabonais des élections (CGE). Une telle attitude dénote manifestement de sa méconnaissance des textes actés au Dialogue d'Angondjé, notamment des dispositions relatives à la mise en place du CGE et nécessite de la part du Parti social démocrate (PSD) dont le président a été nommé cité, quelques précisions pour une meilleure compréhension des tenants et aboutissants de la polémique et pour mieux situer l'opinion. En effet, s'aidant visiblement des dernières déclarations du président de l'UPL, David Mbadanga, parues dans L'Union du lundi 9 avril dernier, par lesquelles ce dernier affirme : « Il n'y a pas de Gabonais portant de galons du fait d'avoir été au Dialogue... », Christian G. Kouiga affirme tout de go que les dispositions issues du Dialogue ayant été ratifiées par le Parlement, s'appliqueraient désormais à tout le monde, comme on peut le lire dans les lignes suivantes : « ...Si tant est que déjà adoptées par le Parlement, toutes les recommandations issues du Dialogue politique d'Angondjé, et particulièrement les dispositions portant création, composition et fonctionnement du Centre gabonais des élections, sont devenues d'emblée une norme légale. Qui s'impose à tous les partis politiques ». Une conclusion aussi hâtive et tranchée n'aurait pas été possible si ce journaliste avait fait preuve d'érudition en consultant le « Protocole d'Accord entre les parties prenantes au Dialogue Politique d'Angondjé » pourtant disponible. En effet, les dispositions des articles 262 à 264 dudit « Protocole » disposent que les résolutions issues de celui-ci n'engagent que les signataires. Ainsi il résulte de sa teneur que : 1) Seuls les partis politiques qui ont souscrit au

dit document peuvent s'en prévaloir (art. 265) ; 2) Les autres formations politiques et les regroupements politiques qui ne l'avaient pas paraphé le 26 mai 2017 et qui l'acceptent, doivent préalablement s'engager à respecter le contenu de celui-ci de manière solennelle, comme l'ont fait tous les autres signataires à la Présidence de la République. Au regard de ce qui précède et de notre point de vue, tout le monde peut se présenter aux futures élections qui seront organisées sur la base des réformes adoptées à Angondjé, mais seuls les formations politiques signataires peuvent être : 1) Membres des organes en charge du contrôle du suivi-évaluation des actes du Dialogue (art. 259); 2) Membres des deux Commissions chargées d'examiner les candidatures et élire le Président du CGE; 3) Membres du Bureau du CGE. A la lumière de ce qui précède, les partis politiques qui voudront participer aux futures élections et qui n'ont pas cru devoir accepter les Accords d'Angondjé pourtant ouverts à la signature de tous, ne peuvent que faire partie des membres de l'Assemblée plénière du CGE. En effet, seuls les signataires des Accords sont mieux imprégnés des débats qui ont conduit à leur adoption et des dispositions y relatives qu'ils ont eux-mêmes négociées. A titre de comparaison, dans le cadre du droit international, les pays n'ayant pas ratifié le Statut de Rome entérinant la naissance de la CPI ne peuvent prétendre y siéger. En conclusion, on ne peut ouvrir la porte des organes paritaires à des acteurs qui n'ont ni adopté ceux-ci par leur absence au Dialogue, ni ne se sont donné la peine d'en accepter les dispositions. La remise d'une liste par le PSD, le PDS et DN se justifie donc pleinement, n'en déplaise aux cassandres.

Le service Communication du PSD



Institut Ucac-Icam : fondé en 2002, établissement d'enseignement Supérieur de l'Université Catholique d'Afrique Centrale (UCAC) dont la direction générale a été confiée à l'Institut Catholique d'Arts et Métiers (ICAM) école d'ingénieurs française.

Nouveau parcours : Devenez Ingénieur Généraliste - Parcours International et Interculturel

Les atouts de ce parcours :

- Double diplôme UCAC et ICAM : délivré par la CTI en France (Commission des Titres d'Ingénieurs)
- Jusqu'à 4 ans sur nos sites ICAM à l'étranger (Brésil, France ou Inde)
- Mixité Culturelle
- Pédagogie Active et Innovante (Problem Based Learning)
- Possibilité de stages à l'étranger
- Bilinguisme : Français -Anglais assuré

Niveau requis : GCE A/L* & BAC C, D, E, F et S

Autres Formations :

- Ingénieur généraliste par apprentissage
- Ingénieur : Réseaux et télécom - Génie logiciel
- Licence en Maintenance Industrielle options : Instrumentation pétrolière-Energie et Environnement-Agro-Industrie.

Les concours d'admission à l'Institut Ucac-Icam seront organisés à Libreville et Port-Gentil.

- Libreville : Institution Immaculée Conception
Contacts : M. Jean Philippe ENGONGA OBAME (proviseur) Tél. (+241)04 34 08 79 / 06 35 30 76
Mgr. Patrick NGUEMA EDOU Tél. (+241)07 58 95 56/ 06 05 79 69

- Port-Gentil : Collège et Lycée Raponda Walker
Contacts : M. Christian MISSOUMA (proviseur) Tél.1 (+241) 07 38 42 75 / 01 53 12 93
M. ONDZAGA ESSOBA Nazaire (Censeur 2nd cycle) Tél.2 (+241) 07 33 67 03
Mme MATSANGA Dieve Warene Tél.3 (+241) 02 07 16 65

Les documents pour s'inscrire au concours sont à télécharger sur internet www.ucac-icam.com ou à retirer auprès des institutions ci-dessus.

- Concours 1er cycle (admission site de Pointe-Noire au Congo) : **11 et 12 mai 2018, 15 et 16 mai 2018.**
Public concerné : élèves de terminale et bacheliers des séries C, D, E, F3 et S nés après le 12 mai 1993
- Concours 2nd cycle (admission site de Douala au Cameroun) : **11 et 12 mai, 19 mai**
Public concerné : Etudiants ou Titulaires d'un BTS ou DUT dans les domaines industriels nés après le 12 mai 1991.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 04 mai 2018
De nombreux Groupes (TOTAL, TOBBACCO IMPERIAL, BOLLORE, PERENCO, AIR LIQUIDE...) accompagnent ainsi le développement des formations. Ils accueillent régulièrement des apprentis ingénieurs par alternance en acceptant de prendre en charge une part importante des frais de formation.